



Madame, Monsieur,

Nous avons le grand plaisir de vous faire parvenir le deuxième numéro de la lettre d'information de la Fondation pour l'enseignement de la musique (FEM).

Avec cette publication, notre but est non seulement de vous informer de l'avancée des travaux de mise en oeuvre de la Loi sur les écoles de musique (LEM), mais aussi de vous fournir un éclairage sur l'actualité immédiate de la FEM.

Nous profiterons également de ce lien avec vous pour vous présenter l'actualité dans les écoles de musique de l'ensemble du canton.

Nous vous remercions de votre intérêt et vous souhaitons une bonne lecture !

Nouvelle directive sur les conditions de travail du personnel enseignant pour la rentrée scolaire 2016/2017

L'article 23 al. f. de la Loi sur les écoles de musique (LEM) confie à la FEM la mission de fixer les exigences minimales en matière de conditions de travail du personnel enseignant. S'appuyant sur les travaux en cours de la plateforme CCT, le Conseil de Fondation a édicté ses directives dès la rentrée scolaire 2013/2014, et les adapte chaque année en adéquation avec la progression des subventions versées aux écoles de musique.

Pour mémoire, les principaux changements par rapport à la situation antérieure à la LEM sont l'obligation d'engagement sur la base d'un contrat annuel, l'affiliation à un plan LPP dès le 1er franc et un système de rémunération fixé en fonction des années d'expérience.

La grille salariale proposée est basée sur l'échelle de rémunération des fonctions spécifiques de l'Etat de Vaud et doit augmenter au fur et à mesure des ressources disponibles de la FEM jusqu'à atteindre le niveau 18-22. Cette progression tient également compte du volume de cours et du nombre d'élèves à subventionner.

Ainsi, pour la rentrée scolaire 2016/2017, les nouveaux échelons vont correspondre à l'échelle 16-18 de la grille de l'Etat de Vaud. Le supplément pour l'enseignement des cours collectifs sera de 6%, et celui pour les cours d'ensembles de 14%. Toutefois, au plus tard au terme de la période transitoire, ou dès l'adoption de la CCT, ces taux seront convertis proportionnellement aux décharges horaires qui auront été décidées.

Enfin, le nombre minimum de semaines d'enseignement passe de 34 à 36 par année pour tous les cours individuels et les cours collectifs. Le nombre de semaines dispensées pour les cours d'ensembles reste au choix de la direction des écoles. L'objectif de cette augmentation est de permettre progressivement aux enseignants d'avoir la possibilité de travailler à plein temps, soit selon le calendrier scolaire.

Règlements communaux sur les aides individuelles

La Loi sur les écoles de musique prévoit que pour assurer une meilleure accessibilité financière à l'enseignement de la musique, les communes accordent des aides individuelles en vue de diminuer les écologies.

Les communes sont cependant libres de fixer le montant et les modalités d'attribution de ces aides. Cela signifie qu'elles peuvent accorder une aide directement aux parents, qu'il s'agisse d'un montant fixe ou défini en fonction du revenu. Elles ont aussi la possibilité de verser un montant par élève

directement à l'école de musique, qui doit alors le répercuter en toute transparence sur la facture des élèves de la commune concernée.

La loi n'exige pas expressément l'adoption d'un règlement. Toutefois, de manière à fixer les modalités citées à l'article 32 alinéa 2 LEM, il est recommandé aux communes d'élaborer un règlement sur les aides individuelles, qui doit être approuvé par leur conseil communal ou général et soumis à l'approbation du Département des institutions et de la sécurité.

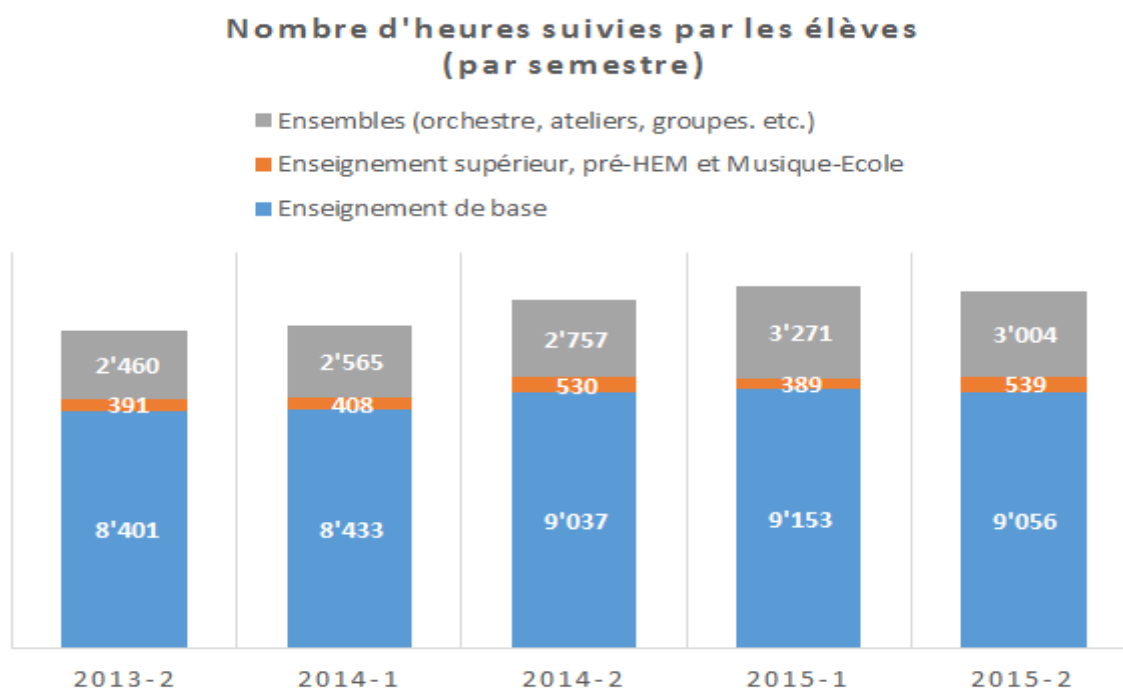
A ce jour, à notre connaissance, une vingtaine de communes accordent des rabais d'écolages fixes à leurs habitants (entre CHF 70.- et CHF 400.- / an), tandis qu'une septantaine ont adopté un système d'aide en fonction du revenu.

Vous trouverez la liste de ces communes sur notre site internet, ainsi que des modèles de règlement. N'hésitez pas à nous contacter si nos informations ne sont pas complètes.

L'enseignement musical en chiffres

Après deux années de forte augmentation, le nombre d'élèves inscrits à la rentrée scolaire 2015/2016 est resté stable.

Le graphique ci-dessous représente la variation du nombre d'heures d'enseignement suivies par les élèves pour chaque semestre :



L'enseignement de base comprend l'initiation musicale, les cours d'instruments et le solfège. L'enseignement supérieur comprend les cours d'instruments, le solfège et les cours théoriques.

L'école de musique de Cossonay

Fondée en 1976 à l'initiative de la Société de Développement, de l'Association des parents d'élèves, l'ECOLE de MUSIQUE de COSSONAY, fondation dont le siège est à Cossonay, regroupe actuellement près de 500 élèves de Cossonay et environs, provenant d'une trentaine de communes.



L'EMC, membre de l'Association Vaudoise des Conservatoires et Ecoles de Musique (AVCEM) est accréditée par la Fondation pour l'Enseignement de la Musique. Elle confie l'enseignement à une trentaine de professeurs diplômés. Des auditions publiques, des concerts, des ateliers de musique et

des examens sont organisés tout au long de l'année. Professeurs et élèves participent activement à la vie culturelle régionale. Une présentation des instruments est mise sur pied chaque printemps.

L'E.M.C. offre toutes les possibilités de formation musicale :

- « Jardin des Chansons » pour enfants dès 3 ans avec un parent
- Initiations musicales Willems et Jaques-Dalcroze
- Préparation à l'instrument
- Cours collectifs de solfège et culture musicale
- Cours instrumentaux individuels jusqu'au certificat AVCEM (14 instruments)

Des ateliers de musique sont proposés :

- Orchestre "Musiques du monde"
- "Big Band"
- "pop/rock"
- "claviers"

2016 est l'année de toutes les folies : l'EMC fête ses 40 ans d'existence.

Dans ce cadre, l'Association des Amis de l'EMC a lancé une saison de concerts exceptionnelle. La direction artistique est assumée par des professeurs de l'EMC qui ont eu la mission de préparer des événements originaux, audacieux autour du chiffre 40. Créations mondiales, ensembles inédits constitués pour l'occasion, spectacle musical, etc...le panel proposé à la population se veut aussi festif que varié.

Vous trouverez le programme du 40ème anniversaire sur leur site internet.

La Fête fédérale de musique est un festival et un concours de fanfares, harmonies et brass bands se déroulant tous les cinq ans dans une ville différente de Suisse.

Cet événement est organisé sous l'égide de l'Association Suisse des Musiques. Il s'agit du plus grand rassemblement du genre en Europe à se tenir de façon régulière. L'événement se déroule sur 2 week-ends de juin, du vendredi soir au dimanche en fin de journée.

Les sociétés participent à deux concours: le concours de musique concertante ou de divertissement en salle et le concours de musique de parade traditionnelle ou avec évolutions. Elles sont regroupées d'une part en fonction de leur instrumentation et d'autre part en fonction de la catégorie correspondant à la difficulté des pièces interprétées (excellence, première, deuxième, troisième ou quatrième classe).

Lors du concours en salle, chaque société doit interpréter deux œuvres, l'une étant choisie librement par la société dans la liste des pièces reconnues comme conformes à la catégorie de l'ensemble, l'autre étant une pièce imposée, commune à tous les ensembles d'une même catégorie.

Quant au concours de marche, chaque société doit préparer deux œuvres dont l'une au moins est l'œuvre d'un compositeur suisse, le jury choisit juste avant le concours laquelle des deux pièces sera interprétée.

Montreux-Riviera accueillera donc, du 10 au 12 et du 17 au 19 juin 2016, plus de 500 sociétés de musique représentant environ 25'000 musiciens et plus de 200'000 visiteurs qui viendront apprécier leurs prestations qui seront jugées par plus de 150 jurés issus de 15 pays différents.

Plus d'informations sur le site internet de la fête ffm2016.ch

Agenda - Brèves

La prochaine rencontre des écoles de musique est fixée au jeudi 2 juin 2016. Plusieurs thèmes seront abordés, comme le travail sur les plans d'études, l'avancement des travaux de négociation de la CCT et les prévisions salariales à la lumière des décisions qui seront prises ce printemps au sujet du financement de la FEM.

Le 30e anniversaire de l'Association vaudoise des conservatoires et écoles de musique (AVCEM) sera fêté en novembre 2016. Des informations complètes sur les manifestations organisées figureront dans notre prochaine lettre d'informations.